

Plan de versement Pax

Feuille d'information de base

But

La présente feuille d'information de base met à votre disposition des informations essentielles concernant la présente assurance sur la vie qualifiée (le «produit»). Elle ne constitue pas un matériel publicitaire. Ces informations sont prescrites par la loi pour vous aider à comprendre la nature, le risque et les coûts de ce produit ainsi que les bénéfices et les pertes possibles qui lui sont liés et pour vous aider à le comparer à d'autres.

Produit

Produit	Plan de versement Pax
Auteur	Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA («Pax»), Aeschenplatz 13, 4002 Bâle, www.pax.ch , téléphone +41 61 277 66 66
Autorité de surveillance	Pax est soumise à la surveillance prudentielle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Autorisation ou homologation du produit

Pax dispose de l'agrément de la FINMA pour exercer une activité d'assurance dans la branche d'assurance déterminante. Les valeurs de règlement du produit ont été approuvées par la FINMA.

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acquérir un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

De quel type de produit s'agit-il?

Nature et propriétés	Dans le cas de ce produit, il s'agit d'une opération de capitalisation. Il est financé par un montant d'investissement unique ainsi que par d'éventuels paiements supplémentaires. Un nombre de versements défini à l'avance est prévu pendant la phase de versement. Le produit sert à la prévoyance libre.
Prestations assurées	En cas de vie, un nombre de versements défini à l'avance est effectué pendant la phase de versement. Ces versements proviennent du placement avec intérêt garanti et de prestations du placement lié à des participations. Ces versements sont conformes au modèle de versement que vous avez choisi lors de la conclusion du contrat.
Processus d'épargne	Avec la part du montant investi dans le placement lié à des participations, vous participez à l'évolution des marchés financiers. Vous avez le choix parmi des placements avec différentes stratégies (www.pax.ch/service-de-fonds). Pax investit la part du montant investi dans le placement avec intérêt garanti dans différents actifs, par exemple dans des titres à revenu fixe, des actions et des biens immobiliers. Des excédents d'intérêt en découlant peuvent être attribués au placement lié à des participations sous la forme d'une participation aux excédents.

Quels sont les risques et que peut-on obtenir en contrepartie?

Profil de risque du processus d'épargne

Le risque lié à ce produit est fonction de la répartition des parts épargne. Les opportunités et les risques des placements liés à des participations sont décrits dans les feuilles d'information de base correspondantes des directions de fonds respectives (www.pax.ch/service-de-fonds).

Perte maximale possible

L'évolution de la valeur de cette assurance sur la vie qualifiée dépend de celle des placements sélectionnés ou sous-jacents. Le montant que vous obtiendrez effectivement dépend de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous détiendrez le produit. Pour les simulations de performance, nous renvoyons aux informations par produit relatives à l'assurance sur la vie qualifiée.

Un versement garanti est affiché pour le placement avec intérêt garanti. Celui-là est versé dans tous les cas. Concernant le placement lié à des participations, il ne peut pas être exclu, selon l'évolution future des marchés, que le placement choisi subisse une perte importante, voire totale. Différentes simulations de performance des fonds proposés figurent sur les feuilles d'information de base des directions de fonds concernées (www.pax.ch/service-de-fonds).

Que se passe-t-il si Pax n'est pas en mesure de procéder au versement?

Pax est légalement tenue de garantir l'ensemble des droits découlant de contrats d'assurance au moyen d'une fortune liée spécifique. Dans le cas très peu probable d'une faillite de Pax, cette fortune ne tombe pas dans la masse en faillite. Au contraire, son produit est utilisé pour couvrir d'abord et exclusivement les créances des personnes assurées. Pax vérifie en permanence le volume et la nature de la fortune liée afin de constituer des provisions suffisantes. La FINMA vérifie que Pax respecte ses obligations légales. De la sorte, Pax peut toujours remplir ses obligations financières vis-à-vis des personnes assurées.

Quels sont les coûts?

Vous trouverez ici un exemple qui vous montre les coûts pouvant être occasionnés par la conclusion de ce produit. La base de calcul est dans ce cas la suivante: femme ayant l'âge légal de la retraite moins cinq ans de différé comme âge d'entrée et avec une durée de 20 ans, part de garantie de 50% et part de fonds de 50%, fonds choisi Pax (CH) Sustainable Portfolio 100, une étape.

Contrat avec prime unique de CHF 60'000.00 et durée de 20 ans		Résiliation du contrat après 5 ans	Résiliation du contrat au bout de la moitié de l'échéance	Résiliation du contrat à l'échéance prévue
	Rendement brut par an			4.66%
	Réduction du rendement par an	2.44%	1.90%	1.74%
	Coûts du risque cumulés	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00

Le tableau qui suit vous montre les effets des différents genres de coûts.

Types de coûts		Réduction du rendement
Coûts uniques	Coûts d'entrée	0.34%
	Coûts de sortie	0.00%
Frais courants	Coûts des fonds	0.92%
	Autres frais courants	0.48%
Il en découle la réduction de rendement par an		1.74%

